

Compte rendu du CSAL du 24 Février 2026.

SYNDICAT	REPRESENTANT TITULAIRE			REPRESENTANT SUPPLEANT		
	Nom prénom	Présent / Excusé	Droit de vote	Nom prénom	Présent / Excusé	Droit de vote
CFDT	Laurent BOURGOIN	Présent / Excusé	OUI / NON	David LAGRANGE	Présent / Excusé	OUI / NON
	Didier MANTELET	Présent / Excusé	OUI / NON	Christian LAFOLLY	Présent / Excusé	OUI / NON
	Patrick BLANC	Présent / Excusé	OUI / NON	Didier ROUAU	Présent / Excusé	OUI / NON
CGT	Franck SENE	Présent / Excusé	OUI / NON	Jonathan BOULEAU	Présent / Excusé	OUI / NON
	Pascal JUDEE	Présent / Excusé	OUI / NON	Gilles GRIS	Présent / Excusé	OUI / NON
FO	Cyrille LEJEUNE QUINTAUX	Présent / Excusé	OUI / NON	Jean-Baptiste CARPENTIER	Présent / Excusé	OUI / NON
	Patricia DAVANTURE	Présent / Excusé	OUI / NON	Nilza DOS SANTOS	Présent / Excusé	OUI / NON
SOLIDAIRES IDD	Christophe RENARD	Présent / Excusé	OUI / NON	Lionel VERY	Présent / Excusé	OUI / NON

ADMINISTRATION			
Nom prénom	Présent / Excusé	Nom prénom : Expert	Présent / Excusé
Lionel VUITTENEZ	Présent / Excusé	Nathalie VINCENT	Présent / Excusé
Lucile LEVEQUE	Présent / Excusé	Carole DEVALLEZ	Présent / Excusé
Karine SIMONNOT	Présent / Excusé	Olivier LESPRIT	Présent / Excusé
Thomas SAUVANT	Présent / Excusé		Présent / Excusé
Valérie RAVET	Présent / Excusé		Présent / Excusé
Sandrine VIDELIER	Présent / Excusé		Présent / Excusé
Léa MARQUES	Présent / Excusé		Présent / Excusé

Déclarations liminaires : CFDT et CGT.

A la suite des déclarations liminaires, le Directeur territorial (DT) renvoie un certain nombre de questions aux points de l'ordre du jour.

Le DT revient sur le questionnaire envoyé aux encadrants dans le cadre des entretiens d'évaluation. Celui-ci avait pour objectif de recenser les souhaits des agents concernant leur avenir professionnel, sans influence sur leur évaluation. Cet outil a finalement été retiré, considérant qu'il n'était pas opportun de poursuivre cette démarche. Les questionnaires déjà remplis ne seront pas pris en compte.

La CFDT regrette l'absence de concertation préalable et indique avoir saisi le niveau national sur cette procédure, ce qui a conduit la Direction territoriale adjointe (DTA) à demander la suppression de ce questionnaire.

Le DT reconnaît le déficit de moyens de la direction territoriale pour l'entretien du réseau et précise que le message qu'il avait diffusé en février avait uniquement un objectif de transparence.

La CFDT souligne que le manque de suivi des infrastructures résulte également d'un problème d'organisation et que tout ne peut pas être attribué uniquement au manque de moyens.

Concernant l'annonce d'une baisse de 40 % des crédits d'investissement de l'établissement, le DT indique ne pas disposer d'informations à ce sujet et préfère attendre les annonces officielles du Conseil d'administration.

La Secrétaire Générale (SG) indique que les services territoriaux n'ont pas signalé d'agents souhaitant participer au compagnonnage en 2025. Elle précise que la mise en place de cette expérimentation est jugée trop rigide. Pour la CFDT, il n'est pas logique que les agents qui assurent la formation des nouveaux arrivants ne perçoivent pas la prime associée.

Concernant les recrutements, l'administration indique que tout a été réalisé conformément aux procédures de VNF. La CFDT précise que ce n'est pas le cas et le DT demande que ce point soit repris ultérieurement pour en discuter.

- **Désignation du secrétaire adjoint.**

Solidaires IDD : Christophe RENARD

- **Tableau de suivi des décisions** (T.SAUVANT).

Pour la CFDT, le problème de couverture réseau pour les téléphones d'astreinte est toujours d'actualité et ne doit pas être archivé.

La CFDT fait également remarquer que les questions restées sans réponse en septembre auraient dû être intégrées dans le tableau de suivi.

Points pour avis.

- **1) PV du CSAL du 14 novembre 2025 et 04 décembre 2025.**

La CFDT fait remarquer que le procès-verbal du 4 décembre n'a été transmis que 13 jours avant l'instance. Elle s'interroge sur la manière de procéder pour effectuer une relecture et proposer des corrections dans ces délais, d'autant plus que les modifications transmises quatre jours avant l'instance n'ont pas été prises en compte.

La secrétaire générale (SG) indique que les documents ont été envoyés 15 jours avant l'instance, conformément aux règles en vigueur.

La CFDT précise que si les documents sont envoyés le 10 à 17h49 pour une instance prévue le 24, cela ne correspond pas réellement à un délai de 15 jours. Elle ajoute que d'autres documents ont été transmis les 11 et 12 février.

Le DT propose de reporter l'examen de ces procès-verbaux au prochain CSAL.

- **2) Projet de réorganisation du point d'appui de Marigny-le-Cahoüet (ST Bourgogne) : évolution de l'offre de service de la partie centrale du canal de Bourgogne. (N.VINCENT).**

Compte tenu du faible trafic sur cette section du canal de Bourgogne, il est décidé de mettre en place une expérimentation initialement prévue pour deux ans, finalement portée à trois ans. Celle-ci doit permettre la poursuite de la navigation avec des plages d'ouverture réduites.

La CFDT rappelle que les documents ayant été modifiés auraient dû être transmis aux représentants du personnel avant l'instance.

La navigation sera possible du lundi au vendredi, pendant cinq mois dans l'année, sur demande. Les cycles de navigation ne seront pas journalièrement assurés sur la totalité des secteurs. Les deux bateaux de promenade circulant sur ce secteur pratiqueront l'auto-éclusage.

Le point d'appui de Marigny verra son organisation évoluer durant la haute saison. L'activité principale des agents sera orientée vers la gestion hydraulique (GH). Les fiches de poste seront modifiées : les agents ne feront plus de cycles d'exploitation et bénéficieront de la prime IOT cycle.

Quid des recrutements sur ce secteur ?

VOTE : **Abstention** : FO **Contre** : SOLIDAIRE, CGT, CFDT

La CFDT indique qu'elle ne souhaitait pas participer au vote pour deux raisons :

- D'une part, le DT avait annoncé la création de ce projet par mail à l'ensemble des agents une semaine auparavant ;
- D'autre part, au regard de la position nationale CFDT-VNF indiquant qu'en l'absence d'accord sur la mobilité, aucune réorganisation ne doit être engagée à ce stade.

Point soumis à débat.

- **3) Présentation du rapport social unique 2024 de la DTCB.(T. SAUVANT)**

La CFDT demande des explications concernant le chiffre de 40 ETPT pour les OPA, qui lui paraît particulièrement élevé. L'administration reconnaît que ce chiffre est effectivement important.

La DTCB compte 650 ETPT, comprenant une augmentation des effectifs durant la période estivale.
75 % du personnel de droit public sont des hommes.
L'établissement compte également 26 personnels de droit privé. L'âge moyen des agents est d'environ 45 ans.
Sept accidents de service ont été recensés sur l'année.

Par ailleurs, 482 agents ont suivi une formation d'une durée moyenne de quatre jours.

La CFDT fait remarquer de nombreuses erreurs et incompréhensions dans le document fourni.

Points pour information.

- **4) Actualités du projet de modernisation de l'exploitation et de la maintenance à la DTCB (acte 1).**
(O.LESPRIT).

La direction présente l'état d'avancement du projet de télé-conduite à la DTCB.

Suite au projet de l'installation provisoire d'un PC à Auxerre et à la possibilité d'une double direction avec le PCC de Mouy, la télé -conduite sur l'Yonne est finalement abandonnée. Elle sera remplacée par un système de réarmement à distance depuis le PCC de Dijon, en raison du faible trafic fluvial.

La CFDT s'interroge sur l'information qui sera donnée aux agents, à qui on avait demandé successivement de se positionner sur différentes trajectoires professionnelles liées à ce projet.

Le PC de Mouy/Seine, qui devait initialement prendre en charge cette télé-conduite, ne pourra finalement pas le faire. Il avait donc été envisagé de mettre en place un PC provisoire à Auxerre, avant que celui-ci ne soit finalement abandonné en 2026.

À ce jour, l'option privilégiée serait donc un réarmement à distance depuis le PC de Dijon.

La CFDT rappelle que la rivière de l'Yonne n'est pas un canal et comporte de nombreux barrages.

M. LESPRIIT tente vainement d'expliquer le fonctionnement de la télécommande sur le canal de Briare, mais les explications restent approximatives et difficiles à analyser, notamment pour le gabarit intermédiaire.

La CFDT demande qu'au prochain CSAL soit présenté le linéaire exact de l'Yonne correspondant aux différents CEMI et à l'organisation sur ce secteur.

- **5) Projet de transformation de la DTCB (acte 2).** (C.DEVALLEZ).

Cette transformation devrait être effective en juin 2027.

Elle sera précédée de travaux de réorganisation des différentes filières qui débuteront en mars 2026, avec une présentation aux instances locales prévue en février 2027.

Une période de pré-positionnement ou de bourse aux postes sera ensuite organisée, les modalités restant encore à définir.

La CFDT précise que les orientations ne sont pas encore validées au niveau national et le calendrier risque de se détendre.

- **6) Présentation de la notification 2026 en matière d'effectifs pour la DTCB.** (K.SIMONOT).

La notification prévoit une baisse de 22 ETPT pour VNF, dont 3 pour la DTCB.

Questions diverses.

Non traitées

**La Cfdt est là pour vous informer, vous écouter,
et vous défendre.**